

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2024**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

<i>Nombre de Conseillers élus :</i>	27
<i>Conseillers en fonction :</i>	25
<i>Conseillers présents :</i>	17
<i>Quorum :</i>	13
<i>Conseillers excusés :</i>	3
<i>Procurations :</i>	3
<i>Absents :</i>	2

Etaient présents : Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Dominique DEBENATH, Bertrand MORGENTHALER, Ginette CERDAN, Daniel VONTHRON, Marie-Rose BELTZUNG, Martine LAENG, Claudette PANCALLO, Richard FUCHS, Michel VECCHIATO, Graziella ALESCIO, Kilian FOITZIK, Solenne WYSS, Mario PRIMUS, Jean-Luc GINDER.

Excusés : Fernand HOLDER, Patrick MACIAG, Mélissa ZIMMERMANN.

Absents : Bryan GRAU, Jean-Jacques DEMOULIN.

Les conseillers ci-après ont donné procuration :
Valérie BOSCATO à Dominique DEBENATH
Malika LEFEVRE à Martine LAENG
Carole PRADUROUX à Graziella ALESCIO

Mme Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée de M. Laurent SCHERLEN, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30.05.2024
2. Modification du taux de la taxe d'aménagement
3. Décision budgétaire modificative n°2 au budget communal 2024
4. Décision budgétaire modificative n°3 au budget communal 2024
5. Informations
6. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance du 30.05.2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions (M. Kilian FOITZIK et Mme Martine LAENG).

2) Modification du taux de la taxe d'aménagement

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal a fixé à 3% le taux de la taxe d'aménagement. Ce taux peut être compris entre 1% et 5% et doit être fixé par le Conseil Municipal avant le 1^{er} juillet pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

En effet, l'ordonnance du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive instaure, à compter du 1^{er} janvier 2023, un nouveau calendrier pour l'adoption des délibérations en matière de taxe d'aménagement.

Ainsi, à compter de 2023, toutes les délibérations concernant la taxe d'aménagement doivent être prises avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicables l'année suivante.

Il est rappelé que les opérations d'urbanisme soumises à autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement. Cette recette permet notamment d'aider au financement des travaux rendus nécessaires par l'urbanisation.

Il est proposé de porter le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 5%.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'actualiser le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2025 en le fixant à 5% sur l'ensemble du territoire communal,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les formalités y relatives.

3) Décision budgétaire modificative n°2 au budget communal 2024

Monsieur le Maire présente les ajustements comptables suivants à réaliser :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM1
13178 (041)	Autres fonds européens – Fonction 01	+ 16 273,00
	Total	+ 16 273,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM1
1318 (041)	Autres – Fonction 01	+ 16 273,00
	Total	+ 16 273,00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision budgétaire modificative n°2 au budget communal 2024 ci-dessus exposée,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

4) Décision budgétaire modificative n°3 au budget communal 2024

Monsieur le Maire présente les ajustements comptables suivants à réaliser :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM1
13918 (040)	Subventions d'investissement – Fonction 01	+ 5 424,33
	Total	+ 5 424,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM1
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 5 424,33
	Total	+ 5 424,33

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM1
023	Virement à la section d'investissement	+ 5 424,33
	Total	+ 5 424,33

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N° compte	Intitulé du compte	DM1
777 (042)	Quote-part des subv. d'inv.transf.au cpte de résul. – Fonction 01	+ 5 424,33
	Total	+ 5 424,33

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision budgétaire modificative n°3 au budget communal 2024 ci-dessus exposée,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

5) Informations

Néant.

6) Divers

M. PRIMUS souhaite savoir si des coupes de bois sont prévues en 2024. M. le Maire indique que la décision n'a pas été prise à ce jour.

Commune de Bollwiller

PV du CM du 26.06.2024

M. GINDER demande si les volontaires sont assez nombreux pour tenir les bureaux de vote lors des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024. M. le Maire annonce qu'ils sont en nombre suffisants.

Fin de la séance à 19h50.

**Suivent les signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal de la COMMUNE DE BOLLWILLER
Séance du 26 juin 2024**

Le Maire :
Jean-Paul JULIEN



La secrétaire de séance
Véronique WIGNO

